

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 7 mars 2022 fixant au titre de l'année 2023 le nombre de postes offerts à l'examen professionnel d'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat relevant du ministère de l'intérieur

NOR : INTA2207160A

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 7 mars 2022, le nombre total de postes offerts, au titre de l'année 2023, à l'examen professionnel d'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat relevant du ministère de l'intérieur est fixé à 50 (cinquante).